



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/AC.96/846/Part I/27
30 août 1995

FRANCAIS
Original : ANGLAIS/FRANCAIS

COMITE EXECUTIF DU PROGRAMME
DU HAUT COMMISSAIRE

Quarante-sixième session

ACTIVITES DU HCR FINANCEES PAR LES FONDS
CONSTITUES AU MOYEN DE CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES:
RAPPORT POUR 1994-1995 ET
PROJET DE BUDGETS-PROGRAMMES POUR 1996

PARTIE I. AFRIQUE

Section 27 - Autres pays en Afrique

(document soumis par le Haut Commissaire)

I.27 AUTRES PAYS EN AFRIQUE

1. Ce chapitre couvre les activités du HCR au Cameroun, au Tchad, au Congo et au Gabon.

A. Cameroun

1. Population bénéficiaire

2. Au 31 décembre 1994, le Cameroun accueillait 44 036 réfugiés, comprenant 43 018 Tchadiens vivant en majorité au nord du pays, 163 équato-guinéens et 855 personnes d'origines diverses. Une assistance a été fournie à 2 523 personnes dont 1 800 réfugiés tchadiens hébergés dans la zone d'installation de Poli Faro.

2. Principaux faits nouveaux en 1994 et 1995

3. Par rapport aux années précédentes au cours desquelles des afflux périodiques de réfugiés tchadiens ont été enregistrés, l'année 1994 n'a pas vu d'afflux significatif de réfugiés malgré les tensions dans certaines régions du pays, notamment dans le Sud.

4. Au cours de l'année 1994, 309 réfugiés dont 252 Tchadiens ont été volontairement rapatriés. Cette tendance a continué au cours du premier trimestre 1995 avec le rapatriement de 173 personnes et devrait se confirmer avec le rapatriement prévu de 300 autres personnes.

5. Enfin, on a enregistré un accroissement du nombre de demandeurs d'asile en provenance des pays de la région dont la majorité vient du Rwanda et du Burundi à la suite de la situation qui prévaut dans ces deux pays.

3. Programmes par pays en 1996

a) Objectifs

6. L'objectif majeur du HCR durant ces dernières années, est de réduire progressivement ses opérations au Cameroun, de remettre au Gouvernement camerounais le site rural de Poli Faro aménagé et entretenu par le HCR depuis 1982 et de confier la supervision de ses activités au PNUD. Toutefois, les arrivées continues de réfugiés, les nombreux problèmes de protection qui sont essentiellement traités par le HCR en attendant l'établissement d'une commission nationale d'éligibilité, vont probablement retarder la réalisation de cet objectif à fin 1996. Par ailleurs, le projet de réunir les agences des Nations Unies dans des locaux communs n'étant pas encore réalisé, le PNUD estime que la supervision d'une équipe locale du HCR installée dans des bureaux éloignés ne sera pas non plus réalisable à ce stade.

7. En attendant, les 1 100 réfugiés tchadiens du camp de Poli Faro et les 600 autres d'origines diverses continueront à être assistés. L'appui à l'intégration locale de 25 réfugiés soudanais sera poursuivi en 1996. Enfin, la Délégation va continuer à faciliter le rapatriement de 750 réfugiés dont 600 Tchadiens de Poli Faro.

b) Budgets proposés pour 1996

i) Programmes généraux

8. **Soins et entretien:** En raison de l'énorme difficulté à trouver une solution durable pour de nombreux cas urbains sans qualifications ni moyens d'existence, il est prévu de poursuivre l'assistance sous forme de soins et entretien, couvrant essentiellement les besoins de 20 bénéficiaires dans les domaines de la subsistance, la santé, le logement et l'éducation.

9. **Intégration sur place:** Le site de Poli Faro n'ayant pas encore été transféré au Gouvernement camerounais, le HCR continuera à fournir une assistance aux réfugiés tchadiens et en particulier au groupe de nouveaux réfugiés qui n'ont pas encore atteint l'autosuffisance. Outre la réparation de la piste d'accès au site, l'entretien des forages, cette assistance couvrira également le transport et la logistique, l'achat de médicaments, semences et outils aratoires.

10. **Rapatriement librement consenti:** Enfin, les frais de transport par la route des réfugiés tchadiens seront couverts dans le cadre du projet de rapatriement de même que le transport par avion pour les réfugiés à destination de pays autres que le Tchad. Afin de faciliter la réinsertion dans les pays d'origine, il est également prévu d'accorder une aide sous forme de primes de rapatriement.

c) Partenaires d'exécution

11. La mise en oeuvre des programmes d'assistance, en faveur des réfugiés installés au Cameroun, est assurée par la Croix-Rouge camerounaise (CCRC), Caritas, l'Organisation canadienne pour la solidarité et le développement et L'Eglise presbythérienne du Cameroun:

- la Croix-Rouge camerounaise est chargée de la mise en oeuvre du projet d'assistance aux réfugiés tchadiens de Poli Faro.
- Caritas assure la mise en oeuvre du programme des réfugiés urbains à Yaoundé et Douala. Elle est aussi chargée de l'assistance des réfugiés tchadiens ruraux installés dans le camp de Poli Faro.
- l'Eglise presbythérienne s'occupe de l'éducation et de la formation professionnelle des réfugiés.
- l'OCSD: Un nouveau partenariat est envisagé avec cette agence, pour la mise en oeuvre des activités génératrices de revenus.

d) Coûts afférents à l'exécution du programme et à l'appui administratif

i) Dépenses pour 1994 (toutes sources de fonds confondues)

12. Les dépenses pour 1994 ont été inférieures aux estimations révisées, surtout pour les dépenses générales de fonctionnement, à cause de la dévaluation du Franc CFA.

ii) Besoins révisés pour 1995 (toutes sources de fonds confondus)

13. Les besoins révisés pour 1995 sont plus élevés que les besoins initiaux. En effet, la présence et le statut de la délégation devaient être revus dans la perspective d'une diminution des activités en faveur des réfugiés. Cependant, après discussion avec le gouvernement camerounais et les partenaires d'exécution, l'évolution de la situation n'a pas permis de réduire la présence du HCR et il a été décidé de conserver le même niveau du personnel et le statut de délégation jusqu'à la fin de l'année 1996.

iii) Besoins initiaux pour 1996 (toutes sources de fonds confondus)

14. Les besoins initiaux pour 1996 sont basés sur la possibilité de regrouper toutes les agences au siège du PNUD. Comme il est indiqué plus haut, cela n'est pas encore entièrement acquis et le budget pourrait devoir être révisé à la hausse le moment venu.

B. Tchad

1. Population bénéficiaire

15. Au 31 décembre 1994, la population réfugiée au Tchad se composait essentiellement de 91 Soudanais et 18 réfugiés d'origines diverses, soit au total 109 réfugiés urbains dont 67 ont été assistés par le HCR.

2. Principaux faits nouveaux en 1994 et 1995

16. La signature le 10 Août 1994 des Accords de Paix entre le Gouvernement tchadien et le Comité de Sursaut pour la Paix et la Démocratie (CSNPD) a été sans aucun doute, le changement le plus important. Ces Accords ont à la fois mis fin à l'instabilité politique au sud du pays et contribué à créer des conditions favorables au rapatriement des réfugiés, dont 5 722 ont déjà pu regagner leur pays entre janvier et mai 1995.

3. Programmes par pays en 1996

a) Objectifs

17. En attendant une amélioration de la situation au Soudan qui pourrait permettre le rapatriement des réfugiés soudanais, le programme d'assistance sous forme de soins et entretien sera poursuivi.

18. Afin de tenir compte des énormes difficultés que rencontrent les réfugiés à trouver un emploi dans un milieu urbain comme N'djamena, un accent particulier sera mis sur le développement des activités génératrices de revenus en vue de faciliter l'intégration sur place.

19. La Commission Nationale pour les réfugiés qui devrait être mise en place en 1995 par le Gouvernement pourra bénéficier de l'assistance de la Délégation Régionale sous forme de formation dans le cadre de séminaires.

b) Budgets proposés pour 1996

20. L'allocation proposée pour le programme de soins et entretien a pour but de fournir une assistance aux réfugiés et d'assurer le financement des activités génératrices de revenus. Cette allocation reste dans les mêmes proportions que le montant approuvé pour 1995.

c) Partenaires d'exécution

21. L'administration des programmes au Tchad est assurée par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), pour le compte du HCR. Le secours catholique pour le développement (SECADEV) continuera à être le partenaire opérationnel du HCR dans le domaine de l'assistance aux réfugiés.

C. Congo

1. Population bénéficiaire

22. Au 31 décembre 1994, le nombre de réfugiés au Congo était estimé à 15 522 personnes comprenant des Angolais (12 697), des tchadiens (2 109), des Zaïrois (329), des Centrafricains (245), des Rwandais (117) et quelque 25 autres réfugiés de diverses nationalités. La population assistée de 5 249 personnes est composée de 5 198 Angolais de Cabinda, 13 Tchadiens, six Rwandais, sept Zaïrois et 25 autres réfugiés d'origines diverses. Tous les réfugiés assistés de Cabinda résident à Pointe-Noire dans les zones d'installation de Kondi-Mbaka (4 477), Mavoadi (182) et Komi (306). Les autres réfugiés assistés appartiennent aux groupes les plus vulnérables de nationalités diverses résidant principalement à Brazzaville.

2. Principaux faits nouveaux en 1994 et 1995

23. Quelque 300 réfugiés ont été transférés vers les zones d'installation récemment identifiées. Ce chiffre est de loin inférieur aux prévisions, en raison de l'opposition de certains réfugiés au transfert. Un groupe de 1 000 réfugiés supplémentaires seront transférés de Kondi-Mbaka à Komi où ils pourront s'adonner plus facilement aux activités agricoles et piscicoles afin de parvenir à l'autosuffisance.

24. La dévaluation du franc CFA au début de 1994 a eu des effets néfastes sur l'ensemble du programme, tout comme la pénurie de vivres distribués à l'ensemble de la communauté. Suite à une évaluation de la population bénéficiaire et des besoins alimentaires, la source des denrées alimentaires sera déterminée dans le cadre du mémorandum d'accord entre le PAM et le HCR.

3. Programmes par pays en 1996

a) Objectifs

25. **Réfugiés angolais de Cabinda à Pointe-Noire:** L'assistance multisectorielle en faveur des réfugiés des camps de Kondi-Mbaka et Komi sera poursuivie, l'accent étant mis sur le transfert de 1000 réfugiés de Kondi-Mbaka à Komi et d'autres sites disposant de terres fertiles. Bien que les réfugiés se montrent réticents, c'est la seule solution pour assurer

l'autosuffisance dans un délai raisonnable. Comme en 1995, les projets "vivres contre travail" constitueront la stratégie visant à rendre le transfert attractif pour les réfugiés.

26. La fourniture de semences et d'outils agricoles se poursuivra tout au long de 1996. Jusqu'à ce que l'essentiel des réfugiés soient en mesure de produire leurs denrées alimentaires, c'est-à-dire à la fin de 1996, la fourniture de vivres sera indispensable.

27. L'assistance se poursuivra également dans les secteurs de la santé et de l'eau tout au long de 1996 en attendant le retour des réfugiés en Angola.

28. **Réfugiés urbains à Brazzaville**: Les objectifs restent les mêmes que l'année passée, notamment la recherche de solutions durables. L'assistance sous forme de soins et entretien dans différents secteurs sera fournie en attendant de trouver des solutions pour les différents groupes de réfugiés. Afin d'offrir des possibilités d'intégration sur place et d'autonomie, une assistance sera également fournie aux étudiants ayant les aptitudes requises parmi les réfugiés urbains sous la forme de bourses dans l'enseignement primaire (une centaine), primaire (une soixantaine). Ces chiffres incluent 40 et 17 nouveaux bénéficiaires, respectivement, dans chacune des catégories. Vingt autres, y compris 11 anciens bénéficiaires, recevront des bourses pour suivre des stages de formation professionnelle. Les besoins de 208 autres réfugiés à Brazzaville seront réévalués en 1996.

b) Budgets proposés pour 1996

i) Programmes généraux

29. Il n'y a pas d'écart sensible entre les besoins budgétaires pour 1996 et ceux de 1995 concernant les trois différents types d'assistance. La légère augmentation est principalement due au transfert nécessaire des réfugiés sur de nouveaux sites. Les besoins afférents à un rapatriement éventuel des réfugiés angolais sont actuellement évalués et seront consignés dans un plan d'opérations qui jettera les bases d'un appel distinct pour le rapatriement et la réintégration des réfugiés et des rapatriés angolais.

c) Partenaires d'exécution

30. A Pointe-Noire, les modalités de mise en oeuvre convenues avec la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge seront reconduites pour tous les secteurs. A Brazzaville, le partenariat avec la Conférence épiscopale du Congo a pris fin. De nouvelles relations de partenariat ont été nouées avec la Croix-Rouge internationale dès la mi-février 1995. Cette dernière ONG ne bénéficie d'aucune expérience avec le HCR et pourrait devoir exploiter les possibilités de formation dans le cadre de PARINAC dans l'optique d'un long partenariat avec le HCR.

d) Coûts afférents à l'exécution du programme et à l'appui administratif

31. Les écarts dus à des modifications des paramètres budgétaires ne sont pas discutés dans l'analyse qui suit (voir Chapitre I de la "Présentation générale des activités du HCR" (A/AC.96/845)).

i) Dépenses pour 1994 (toutes sources de fonds confondus)

32. Il n'y a pas eu de variations significatives au niveau des activités prévues. Certaines économies ont été réalisées du fait de la dévaluation de la monnaie locale.

ii) Besoins révisés pour 1995 (toutes sources de fonds confondus)

33. Les besoins révisés pour 1995 sont plus élevés que les estimations initiales. Suite à l'établissement d'une sous-délégation à Pointe-Noire en 1994, les frais de voyage locaux et régionaux, les services de sécurité et d'autres dépenses de fonctionnement ont subi une augmentation.

iii) Besoins initiaux pour 1996 (toutes sources de fonds confondus)

34. Les estimations initiales pour 1993 sont de loin inférieures au budget révisé pour 1995 dans la mesure où il est prévu de supprimer le poste de Chef de sous-délégation à Pointe-Noire ainsi que le personnel d'appui et les dépenses connexes en décembre 1995. Trois postes locaux sous la supervision du Coordonnateur résident du PNUD seront maintenus à Brazzaville.

D. Gabon

1. Population bénéficiaire

35. Au 31 décembre 1994, la population réfugiée au Gabon était estimée à 615 personnes, dont 92 Angolais, 30 Burundais, 84 Equato-guinéens, 36 Libériens, 115 Mauritanais, 23 Rwandais, 121 Tchadiens, 19 Togolais, 40 Zaïrois et 55 autres réfugiés de diverses origines.

36. Ces réfugiés proviennent essentiellement de milieux urbains et résident à Libreville et Port Gentil. Bon nombre d'entre eux ont trouvé un emploi indépendant. Le HCR en assiste 405. Au cours de 1995, 1 020 demandes de statut de réfugié ont été déposées au Gabon. Les nouveaux demandeurs d'asile proviennent essentiellement de Guinée équatoriale, de Mauritanie, du Libéria et du Tchad.

2. Principaux faits nouveaux en 1994 et 1995

37. La dévaluation de la monnaie locale (Franc CFA) au début de 1994 n'a cessé d'avoir des effets pervers sur l'économie du pays et le niveau de vie, tant des réfugiés que de la population autochtone.

38. Cette dégradation de la situation socio-économique a culminé avec l'expulsion de plusieurs centaines d'immigrants au début de 1995. Suite à la campagne lancée contre l'immigration, le nombre de demandeurs d'asile a monté en flèche. Quelque 1 020 demandes d'asile ont été traitées, et 700 cas ont été jugés éligibles aux fins d'assistance par le HCR.

39. Le nombre plus important de réfugiés au Gabon devrait peser sur les ressources limitées disponibles et exiger des moyens additionnels pour y assister les réfugiés.

3. Programmes par pays en 1996

a) Objectifs

40. Le Haut Commissariat continuera de rechercher des solutions durables pour les différents groupes de réfugiés. La priorité ira également aux activités génératrices de revenus en mettant l'accent sur les groupes de femmes de toutes nationalités afin d'assurer leur autonomie.

41. **Tchadiens**: Une campagne, lancée en 1994 afin de promouvoir le transfert des réfugiés tchadiens en République centrafricaine sera poursuivie compte tenu de l'amélioration des possibilités d'installation sur place et de la présence d'une population réfugiée plus importante de la même origine.

42. **Angolais**: Le rapatriement librement consenti restera l'objectif essentiel au cours de 1996.

43. **Rwandais**: Ceux qui ont choisi de rentrer de leur plein gré recevront des encouragements et une assistance dans ce sens.

b) Budgets proposés pour 1996

i) Programmes généraux

44. **Installation sur place**: Une assistance multisectorielle, y compris une aide alimentaire et sanitaire sera fournie à 350 réfugiés de différentes nationalités au cours de 1996. Certains d'entre eux recevront une assistance pour entreprendre des activités génératrices de revenus. Cinq étudiants de diverses nationalités seront parrainés pour suivre des études secondaires alors que huit autres étudiants de différentes nationalités pourront poursuivre leurs études universitaires au Gabon.

45. Les besoins budgétaires proposés pour 1996 aux fins du projet d'installation sur place sont légèrement inférieurs à l'allocation prévue pour 1995. Cette augmentation budgétaire sera utilisée pour mettre en oeuvre une assistance multisectorielle visant à couvrir les besoins essentiels des réfugiés, y compris les besoins ménagers, de subsistance, de santé et d'enseignement primaire.

c) Partenaires d'exécution

46. Comme les années précédentes, ces projets sont mis en oeuvre par le biais du PNUD, sur la base d'une lettre d'accord entre le Bureau régional du HCR à Kinshasa au Zaïre et le Bureau du PNUD à Libreville au Gabon.

DEPENSES DU HCR DANS LES AUTRES PAYS D'AFRIQUE

(en milliers de dollars des Etats-Unis)

1994	1995		1996		
MONTANT ENGAGE	ALLOCATION APPROUVEE COMEX 1994	ALLOCATION REVISEE PROPOSEE		SOURCE DES FONDS ET TYPE D'ASSISTANCE	ALLOCATION PROPOSEE/ PROJECTION
PROGRAMMES GENERAUX (1)					
-	-	2 000,0		FONDS EXTRAORDINAIRE	-
				SOINS ET ENTRETIEN	
161,1	38,2	39,0	Cameroun		40,5
243,1	180,2	341,8	Congo		279,0
109,6	109,6	109,6	Tchad		111,1
11,9 a/	-	60,0	Autres pays		60,0
				RAPATRIEMENT LIBREMENT CONSENTI	
43,8	34,0	42,4	Cameroun		42,4
				INSTALLATION SUR PLACE	
100,0	303,9	262,3	Cameroun		234,3
249,3	192,3	222,8	Congo		271,2
127,4	82,7	98,1	Gabon		95,2
0,1 a/	-	-	Autres pays		-
				REINSTALLATION	
1,3 a/	-	-	Congo		-
0,3 a/	-	-	Tchad		-
1,5 a/	-	-	Autres pays		-
				EXECUTION DU PROGRAMME Voir Présentation générale (Chapitre II)	
254,0	108,0	246,5	Cameroun		69,0
251,0	339,2	421,6	Congo		203,0
96,5	202,6	-	Formation régionale		-
1 650,9	1 590,9	3 844,1		TOTAL PARTIEL DES OPERATIONS	1 405,7
				APPUI ADMINISTRATIF Voir Présentation générale (Chapitre II)	
54,8	43,6	21,3	Cameroun		-
17,9	12,0	-	Congo		-
424,5	195,1	-	Formation régionale		-
2 148,1	1 841,6	3 865,4		TOTAL (1)	1 405,7

DEPENSES DU HCR DANS LES AUTRES PAYS D'AFRIQUE

(en milliers de dollars des Etats-Unis)

1994	1995		1996	
MONTANT ENGAGE	ALLOCATION APPROUVEE COMEX 1994	ALLOCATION REVISEE PROPOSEE	SOURCE DES FONDS ET TYPE D'ASSISTANCE	ALLOCATION PROPOSEE/ PROJECTION
PROGRAMMES SPECIAUX (2)				
			COMTE D'EDUCATION	
57,0	52,9	-	Cameroun	-
130,8	142,2	-	Congo	-
32,7	31,8	-	Gabon	-
1,3	-	-	Autres pays	-
-	-	25 318,1	OPERATION RWANDA/BURUNDI	-
57,8	380,0	-	Formation régionale	-
			EXECUTION DU PROGRAMME Voir Présentation générale (Chapitre II)	-
12,3	-	-	AUTRES FONDS FIDUCIAIRES	-
171,1	-	-	Cameroun	-
2,3	-	-	Congo	-
			Autres pays	-
48,8	30,0	18,5	APPUI ADMINISTRATIF Administrateurs auxiliaires Voir Présentation générale (Chapitre II)	18,5
513,6	636,3	25 336,6	TOTAL (2)	18,5
2 661,7	2 477,9	29 202,0	TOTAL (1+2)	1 424,2

a/ engagement imputé sur d'autres programmes